

Ayant pris connaissance du rapport rédigé sur la résistance des insectes aux insecticides;¹

Reconnaissant que l'acquisition d'une résistance aux insecticides chez les insectes est un problème de santé publique revêtant la plus haute importance;

Estimant que les travaux de recherche entrepris dans ce domaine doivent faire l'objet d'une coordination à l'échelle internationale;

Prenant note du fait qu'un programme de coordination et d'encouragement des recherches est mis en oeuvre en la matière et que des dispositions sont prises pour donner aux Etats Membres les conseils nécessaires quant aux mesures à prendre pour lutter contre des vecteurs qui ont acquis une résistance aux insecticides,

1. RECOMMANDE d'organiser en 1958 un symposium interrégional auquel seraient invités des spécialistes qui effectuent des recherches sur la résistance des insectes ou dans des domaines connexes afin de pouvoir procéder à un échange de vues et de faciliter la coordination de leurs activités; et

2. PRIE le Directeur régional de rassembler et de diffuser les renseignements obtenus sur les recherches effectuées en matière de résistance des insectes.

Septembre 1956, 7, 16

1

Document non publié WP/RC7/8.